

Décision n° CODEP-DEU-2017-034510 du 24 août 2017 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire prolongeant l'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-95 à R. 1333-97 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-29 à R. 4451-37 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0191 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2012-019794 du 11 avril 2012 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement de l'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la demande en date du 06 avril 2017 présentée par OTND (Onet Technologies Nuclear Decommissioning) et le dossier joint à cette demande en vue d'obtenir l'agrément conformément aux dispositions de la décision susvisée ;

Considérant que les contrôles de supervision réalisés par l'ASN sur l'organisme agréé depuis la délivrance de son agrément n'ont pas donné lieu à des constats remettant en cause sa capacité à assurer ses missions conformément à son agrément ;

Considérant le délai nécessaire pour instruire la demande susvisée, notamment afin de procéder à un audit des pratiques de l'organisme agréé ;

Considérant le besoin d'un délai supplémentaire pour finaliser l'instruction ;

Considérant qu'il convient en conséquence de proroger l'agrément en cours,

Décide :

Article 1^{er}

L'agrément accordé par la décision du 11 avril 2012 modifiée susvisée est prolongé jusqu'au 31 mars 2018.

Article 2

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée par insertion au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 24 août 2017.

Signé par

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation,
Le directeur général adjoint**

Julien COLLET